

Séance du Grand Conseil

Mardi 6 juin 2017

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Dépôt des questions orales jusqu'à 16h30.

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications			
	2.	Dépôts Interpellations : (17_INT_709) Claudine Wyssa, (17_INT_710) Jean Tschopp. Motion : (17_MOT_107) Philippe Modoux. Postulats : (17_POS_248) Stéphane Montangero, (17_POS_249) Véronique Hurni.			
RENV-COM	3.	(17_MOT_106) Motion Raphaël Mahaim et consorts - Fiscalité agricole : il faut se résoudre à réviser la loi vaudoise (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosignée par au moins 20 députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	4.	<p>(373) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 6'771'320.- pour co-financer les projets de modernisation du télésiège débrayable Le Fer-Combe de Brion-Mayen-Tête d'Aï, au maximum à hauteur de CHF 5'880'000.-, porté par Télé Leysin-Col des Mosses-La Lécherette SA ;</p> <p>de création d'une piste de ski Scex Rouge – Cabane des Diablerets, au maximum à hauteur de CHF 248'750.-, porté par Gstaad 3000 AG ;</p> <p>de remplacement du va-et-vient Les Gouilles – La Videmanette, au maximum à hauteur de CHF 106'920.- et d'enneigement mécanique La Videmanette étape 1 (intermédiaire), au maximum à hauteur de CHF 534'650.-, portés par Bergbahnen Destination Gtaad AG. (1er débat)</p> <p>(1er débat) : l'entrée en matière est acceptée par une large majorité avec plusieurs abstentions. Art. 1 accepté par une large majorité avec quelques abstentions. Art. 2 à 9 acceptés par une large majorité avec trois abstentions. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2e débat immédiat est acceptée par 109 oui, 11 non et 14 abstentions (majorité des $\frac{3}{4}$ requise).</p> <p>(2e débat) : art. 1 à 9 acceptés. Fin du 2e débat.</p> <p>En vote final, le décret est adopté par 108 oui, 1 non et 23 abstentions (majorité absolue des membres requise).</p>	DECS.	Renaud M.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 6 juin 2017

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	5.	<p>(318) Exposé des motifs et projet de décret portant sur la quatrième adaptation du Plan directeur cantonal et Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les motions - Christelle Luisier Brodard et consorts concernant la mesure A11 du Plan directeur cantonal - nécessité d'une solution plus souple afin de favoriser la création de logements - Catherine Labouchère et consorts concernant le plan directeur cantonal (PDCn) - modification de la mesure A12 et sur les postulats Rémy Jaquier et consorts relatif à la modification de la mesure A11 du Plan directeur cantonal - Jacques Nicolet et consorts - Redonnons vie au coeur de nos villages en densifiant l'habitat dans les volumes construits - Jean-Marc Genton et consorts - Revoir le dimensionnement de la zone de l'habitat traditionnellement dispersé mesure C23 du plan directeur cantonal et Réponses du Conseil d'Etat aux interpellations Jean-Marc Sordet et consorts - Articulation entre la mesure A12 du PDCn et les exigences de déclassement découlant de la LAT - Yes Ravenel - Zones d'utilité publique et compensations - Régis Courdesse et consorts - LAT1 et Bilan des réserves de terrains à bâtir : une pseudo-souplesse basée sur des hypothèses de calculs discutables - Fabienne Freymond Cantone et consorts - Lignes directrices pour le redimensionnement des zones à bâtir : gros problèmes de vue ! - Stéphane Rezso et consorts - La LAT veut-elle vraiment empêcher toute construction partout ? - Jean-François Thuillard - Privilégier le dialogue avec les communes tout en s'opposant à la délivrance de permis de construire : est-ce vraiment compatible ? - Jean-François Thuillard - Qui est compétent pour s'opposer à la délivrance de permis de construire par les communes ? Le département ou le SDT ? Eric Züger et consorts - L'Etat de Vaud fait-il tout ce qui est possible pour assurer le développement urbain vers l'intérieur ? - Valérie Schwaar et consorts - Préservation des surfaces d'assolement (SDA) : Mange selon la hauteur de ton sac ... (1er débat)</p> <p>(1er débat, suite des débats) : ligne d'action A2, 3ème amdt min (ajout d'une phrase à la fin) refusé par 57 oui, 69 non et 2 abstentions; ligne d'action A2 amendée acceptée à la majorité avec quelques abstentions. Mesure A22, al. 4, amdt com accepté par une courte majorité. Au vote nominal, le résultat est confirmé par 68 oui et 60 non. Mesure A22 amendée acceptée avec un certain</p>	DTE.	Ravenel Y. (Majorité), Räss E. (Minorité)	13/06/2017

Séance du Grand Conseil

Mardi 6 juin 2017

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		nombre d'abstentions. Ligne d'action B1, mesure B11 et mesure B12 acceptées à une large majorité avec une abstention. Mesure B44, al. 1, amdt min (ajout) refusé par 58 oui et 67 non ; mesure B44 acceptée à une large majorité avec 2 abstentions. Ligne d'action D1, al. 2, amdt com accepté à l'unanimité ; ligne d'action D1 acceptée à l'unanimité. Mesure D11, al. 2, amdt Martin pour une 3e puce nouvelle accepté à une large majorité avec quelques abstentions ; al. 2, amdt Martin pour une 4e puce nouvelle refusée à la majorité ; 8e puce (anciennement 6e), amdt min (ajout) refusé par une légère majorité. Débat interrompu pour cause de fin de séance.			
RENV-T	6.	(16_INT_589) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Gérard Mojon - La LAT évite le mitage du territoire, pas celui de l'économie	DTE.		13/06/2017
RENV-T	7.	(16_INT_588) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Brigitte Crottaz et consorts - Secret médical et examen d'aptitude à la conduite	DTE		13/06/2017
RENV-T	8.	(17_INT_655) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-François Thuillard - Le SAN et ses cadeaux de début de l'an !	DTE.		13/06/2017
RENV-T	9.	(17_RES_046) Résolution Véronique Hurni et consorts au nom de la Commission des pétitions - Terrain de stationnement pour les gens du voyage indigènes : à quand une action suivie d'effets ? (Développement et mise en discussion avec au moins 20 signatures)			13/06/2017

Séance du Grand Conseil

Mardi 6 juin 2017

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	10.	(17_RES_047) Résolution Marc-Olivier Buffat au nom des groupes PLR, UDC et Vert'libéral et consorts - Fiscalité agricole : de la parole aux actes ! (Développement et mise en discussion avec au moins 20 signatures) Lors d'un vote opposant une motion d'ordre Venizelos (remonter le point 10 entre le 3 et le 4 – oui) à une motion d'ordre Wyssa (descendre le point 3 avec le point 10 – non), la première est préférée par 84 oui, 35 non et 10 abstentions. Le point 10 est donc traité entre le point 3 et le point 4. Soutenue par au moins vingt députés, la résolution Buffat au nom des groupes PLR, UDC et Vert'libéral et consorts, formulant un vœu, est mise en discussion. Au vote, elle est acceptée à l'unanimité.			
RENV-T	11.	(330) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Michel Miéville et consorts - Stop aux exportations des déchets de bois usagés	DTE.	Renaud M.	13/06/2017
RENV-T	12.	(16_POS_205) Postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts - Chauffage à bois : de l'effet contreproductif de certaines décisions destinées à préserver notre environnement, et de la nécessité d'étudier des mesures correctives	DTE	Thuillard J.F.	13/06/2017
RENV-T	13.	(336) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat de Jean-Michel Dolivo et consorts « Le Revenu déterminant unifié (RDU) répond-il aux objectifs poursuivis par la loi ? » (15_POS_104) et prise de position du Conseil d'Etat sur le rapport d'évaluation de la Loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS)	DSAS.	Mojon G.	13/06/2017
RENV-T	14.	(320) Bilan intermédiaire sur le plan stratégique du CHUV 2014-2018	DSAS.	Venizelos V.	13/06/2017

Séance du Grand Conseil

Mardi 6 juin 2017

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	15.	(17_RES_048) Résolution Céline Ehrwein Nihan et consorts - Les hommes : des pères à part entière (Développement et mise en discussion avec au moins 20 signatures)			13/06/2017
RENV-T	16.	(340) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 29 mai 1985 sur la santé publique – LSP – révision générale - définition de certaines professions et des qualifications exigées par la loi, suite au changement récent intervenu au niveau fédéral et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Claudine Wyssa et consorts demandant une modification de la loi sur la santé publique afin d'ancrer le statut des thérapeutes professionnels indépendants en milieu scolaire (15_POS_139) (1er débat)	DSAS.	Venizelos V.	13/06/2017
RENV-T	17.	(16_INT_636) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Maurice Neyroud et consorts - Les coûts de la santé : des données pour réfléchir à des solutions	DSAS.		13/06/2017
RENV-T	18.	(16_INT_591) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Muriel Thalman - Hôpital de Lavaux - quo vadis ?	DSAS.		13/06/2017
OA	19.	(GC 235) Rapport du Bureau et projet de décision sur le recours de M. Raphael Henry contre l'élection en date du 21 mai 2017 de Mme Cesla Amarelle au Conseil d'Etat A l'unanimité, le Grand Conseil accepte une motion d'ordre Podio au nom du Bureau, visant à ajouter un point à l'ordre du jour pour traiter en urgence le rapport du Bureau et projet de décision GC 235. Le point est traité entre les points 2 et 3. Au vote, les conclusions du Bureau (rejet du recours) sont rejetées par 112 oui et 3 abstentions.	GC	Podio S.	

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :